

ARRERE MUNICIPAL N°2023-036  
AUTORISANT L'OUVERTURE D'UNE MICRO CRECHE

**Vu** la demande de Madame Emmanuelle MOUNIER,  
**Vu** l'intérêt pour la commune de SAINT BONNET LE FROID de disposer d'un accueil de jeunes enfants au sein d'un établissement de type micro-crèche,  
**Vu** la nécessité de disposer de cet équipement dès la fin du mois d'août 2023 et en amont de la rentrée scolaire 2023/2024.  
**Vu** l'arrêté municipal n°2023-017 du 21/07/2023 autorisant l'ouverture provisoire de la crèche « les P'tits Mousserons », à compter du 28/08/2023, à l'adresse suivante 100 chemin des Achillées – 43290 SAINT BONNET LE FROID, dans l'attente de la construction des bâtiments définitifs devant l'accueillir

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Emmanuelle MOUNIER est autorisée à ouvrir une micro-crèche « Les P'tits Mousserons », au sein du bâtiment situé au 7 bis Chemin des Boënes 43290 SAINT BONNET LE FROID, et ce à compter du 2 Janvier 2024.

**Article 2 :**

La présente autorisation est accordée sous réserve que l'exploitante s'assure de la conformité de l'établissement aux règles figurant dans le code de l'urbanisme concernant les établissements de type micro-crèche et notamment celles concernant la sécurité, la prévention des risques d'incendie et l'accessibilité.

**Article 3 :**

La présente autorisation est accordée sous réserve que l'exploitante dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires à ce type d'activité ainsi que la présence du personnel qualifié.

**Article 4 :**

Toute modification concernant l'aménagement du bâtiment, en dehors de celle nécessitant le dépôt d'un permis de construire, devront faire l'objet d'une demande préalable auprès des services de la mairie de SAINT BONNET LE FROID. Il en sera de même pour les changements de destination, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera notifié à Madame Emmanuelle MOUNIER, à sa charge de le transmettre à Madame La Présidente du Département de Haute-Loire et auprès des services compétents dans le cadre d'une activité de micro-crèche.

Fait à SAINT BONNET LE FROID,  
Le 15 Décembre 2023

M. Le Maire  
Jean-Pierre SANTY

